

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : A.G.E.F.M.A. Association de Gestion de l'Environnement de la formation en Martinique

Correspondant : Mme SAINGRE Myriam, Directeur Général, Immeuble Foyal 2000, Rue du Gouverneur Ponton, 97200 Fort de france, tél. : 05 96 71 11 02, télécopieur : 05 96 73 57 08, courriel : Myriam.saingre@agefma.fr, adresse internet du profil acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Objet du marché : Solliciter l'expertise des prestataires pour concevoir et réaliser une session de professionnalisation à destination des organismes de formation sur la problématique de la mixité dans la construction de parcours de formation

Catégorie de services : 24

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

- Objet principal : 80530000

Lieu d'exécution et de livraison : Martinique, 97200 Fort de france

Code NUTS : FRY20

L'avis implique un marché public

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Mise en place de sessions de professionnalisation sur la thématique de la mixité à destination des organismes de formation

Durée du marché ou délai d'exécution : 5 jours à compter de la notification du marché

Date prévisionnelle de début des prestations (Marché de fournitures/services) : 09 décembre 2019

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Chèque à 30 jours sur Convention spécifique DRDFE

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Toute forme de groupement est acceptée

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières

Toutes conditions particulières indiquées dans le CCTP

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Conditions de participation :

- Situation juridique - références requises : Justificatifs administratifs :
Déclaration sur l'honneur
Pouvoir
Situation de redressement judiciaire
Extrait K, K bis ou D1 de moins de trois mois
Récépissé de Déclaration de Prestataire de formation remis par la DIECCTE
- Capacité économique et financière - références requises : Justificatifs communs :
Attestation d'assurance

Certificats de qualifications professionnelles

• Référence professionnelle et capacité technique - références requises : Justificatifs communs :

Description des moyens techniques

Références principales des livraisons ou services similaires

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

• Pas d'enchère électronique

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 25 novembre 2019 à 18 h 00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : AGEFMA-ING_PROF_19-1

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14 novembre 2019

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2019_cwE82nyk1e

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal de Grande Instance de Fort-de-France, Palais de Justice , 35 , Boulevard du Général de Gaulle , BP 633, 97200 Fort-de-france, tél. : 05 96 48 41 41, télécopieur : 05 96 48 43 32, adresse internet : <http://www.justice.gouv.fr/>

Organe chargé des procédures de médiation : Service du Greffe du Tribunal de Grande instance de Fort-de-France, Palais de Justice , 35 , Boulevard du Général de Gaulle , BP 633, 97200 Fort-de-france, tél. : 05 96 48 41 41, télécopieur : 05 96 48 43 32, adresse internet : <http://www.justice.gouv.fr/>

Détails d'introduction des recours : En cas de différend portant sur l'application du présent marché, une solution amiable est, au préalable, recherchée entre l'AGEFMA et le candidat.